

VILLENEUVE  
LÈS-MAGUELONE



COMMUNE DE  
VILLENEUVE LES MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

## DECISION N° 2025/052

LE MAIRE DE LA COMMUNE  
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°2023DAD063 du 05 juin 2023 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame le Maire ;

**Considérant** que la Commune souhaite permettre au Domaine d'O de Montpellier Méditerranée Métropole d'organiser un festival de projection de film sur le territoire de la Commune;

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1 :**

La signature d'une convention avec le Domaine d'O de Montpellier Méditerranée Métropole sise 178 rue de la Carrière, 34090 MONTPELLIER, pour l'organisation de l'évènement « Cinéma sous les étoiles 2025 ».

La convention prévoit l'occupation à titre gratuit de la cour de l'école Pierre Bouissinet, sise 67 Boulevard des Écoles, 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE, pour le 27 août 2025.

**ARTICLE 2 :** La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le.....  
Et publication le.....0.1. JUIL. 2025 -

Fait à Villeneuve-lès-Maguelone,  
Le 17 juin 2025

Le Maire  
Véronique NEGRET

